



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique agricole

Question écrite n° 15951

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avis du conseil économique et social portant sur l'avant-projet de loi d'orientation agricole. En effet, le conseil économique et social souligne le caractère flou du financement du contrat territorial d'exploitation prévu dans l'avant-projet. Il estime que le financement des CTE, qui doit s'inscrire dans un fonds constitué principalement à cet effet, doit être précisé. Selon lui, limiter le contenu à de simples redéploiements de crédits serait trop réducteur et ne donnera pas aux CTE un élan suffisant pour accompagner leur démarrage, ni pour leur donner une vitesse de croisière. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour clarifier ce financement.

Texte de la réponse

Le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, prévu à l'article 3 du projet de loi d'orientation agricole, est l'instrument financier des contrats territoriaux d'exploitation. La création de ce fonds est proposée dans le projet de loi de finances pour 1999, avec une dotation de 300 millions de francs (chapitre 44-84 du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche). Compte tenu des cofinancements communautaires attendus, 450 millions de francs devraient pouvoir être mobilisés en 1999. En l'an 2000, après la réforme de la politique agricole commune, ce fonds pourrait recevoir une partie des aides versées dans le cadre des organisations communes de marché.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15951

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3327

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5683